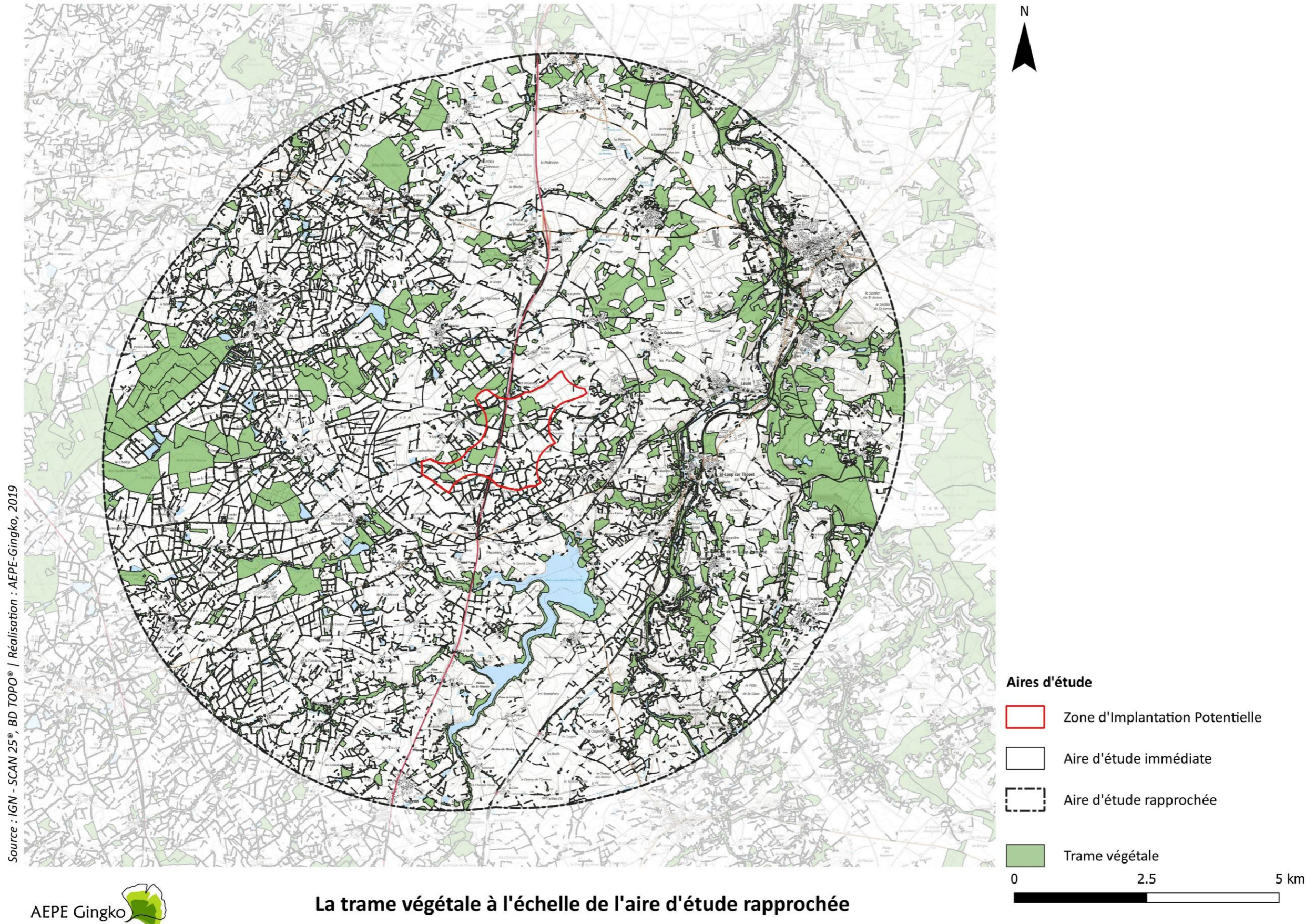


L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 7 : L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Carte 8 : La trame végétale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

IV.3.3. CONCLUSION SUR LE RELIEF ET L'OCCUPATION DU SOL

L'analyse des composantes biophysiques du territoire fait ressortir les points suivants :

La topographie de l'aire d'étude éloignée ainsi que la répartition du couvert végétal sont contrastées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. De façon schématique, trois grands ensembles se distinguent, qui génèrent des caractéristiques de perceptions visuelles distinctes. Ces trois fonctionnements des paysages sont résumés sur la figure ci-contre, les chiffres cités dans la synthèse se référant à la figure.

- À l'ouest et au sud de la Zone d'Implantation Potentielle, le relief est vallonné et couvert d'un bocage dense, ce qui génère une majorité de vues courtes, donc peu sensibles aux éléments lointains, avec toutefois quelques points de vue localisés hauts et ouverts. En règle générale, ces points hauts (2) sont les plus sensibles visuellement (coteau est de la vallée du Thouet, orienté en direction de la ZIP par exemple). De même, les points bas (3), tel que le fond du vallon de la Garotte ou du marais Bodin, ou intermédiaires (1) sont sensibles s'ils sont très proches de la ZIP, avec un risque d'effet de surplomb. Les points bas et plus éloignés sont, quant à eux, isolés visuellement de la ZIP (fond de la vallée du Thouet par exemple). Dans la mesure du possible, il est recommandé d'éloigner les implantations des zones basses (talwegs des ruisseaux), pour préserver les ambiances fermées et intimes de ces secteurs.
- À l'est et au nord de la ZIP, la plaine ouverte et dégagée génère un paysage horizontal, avec des possibilités de vues continues, lointaines et profondes (4), qui seront à prendre en compte dans l'évaluation des sensibilités du projet. La présence de boisements dans cette plaine referme néanmoins certains points de vue ;
- Les vallées du Thouet et de ces affluents sont à la fois génératrices de points de vue fermés depuis le fond de la vallée en lien avec le relief et l'intensification du couvert végétal (6), et de points de vue ouverts en rebord de vallée (5), grâce au recul offert par le relief des coteaux. Ce sont ces dernières situations qui impliquent des sensibilités visuelles, puisqu'elles impliquent de potentielles covisibilités.

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, comme à celle du rapprochée, la vallée du Thouet constitue une ligne de force dans le paysage et creuse ce dernier de son sillon verdoyant. Il est donc recommandé de prendre en compte les perceptions depuis cette vallée dans le choix d'implantation.

La Zone d'Implantation Potentielle se trouve dans un secteur légèrement vallonné et bocager, au sein duquel les perceptions lointaines sont rares et le motif arboré omniprésent.

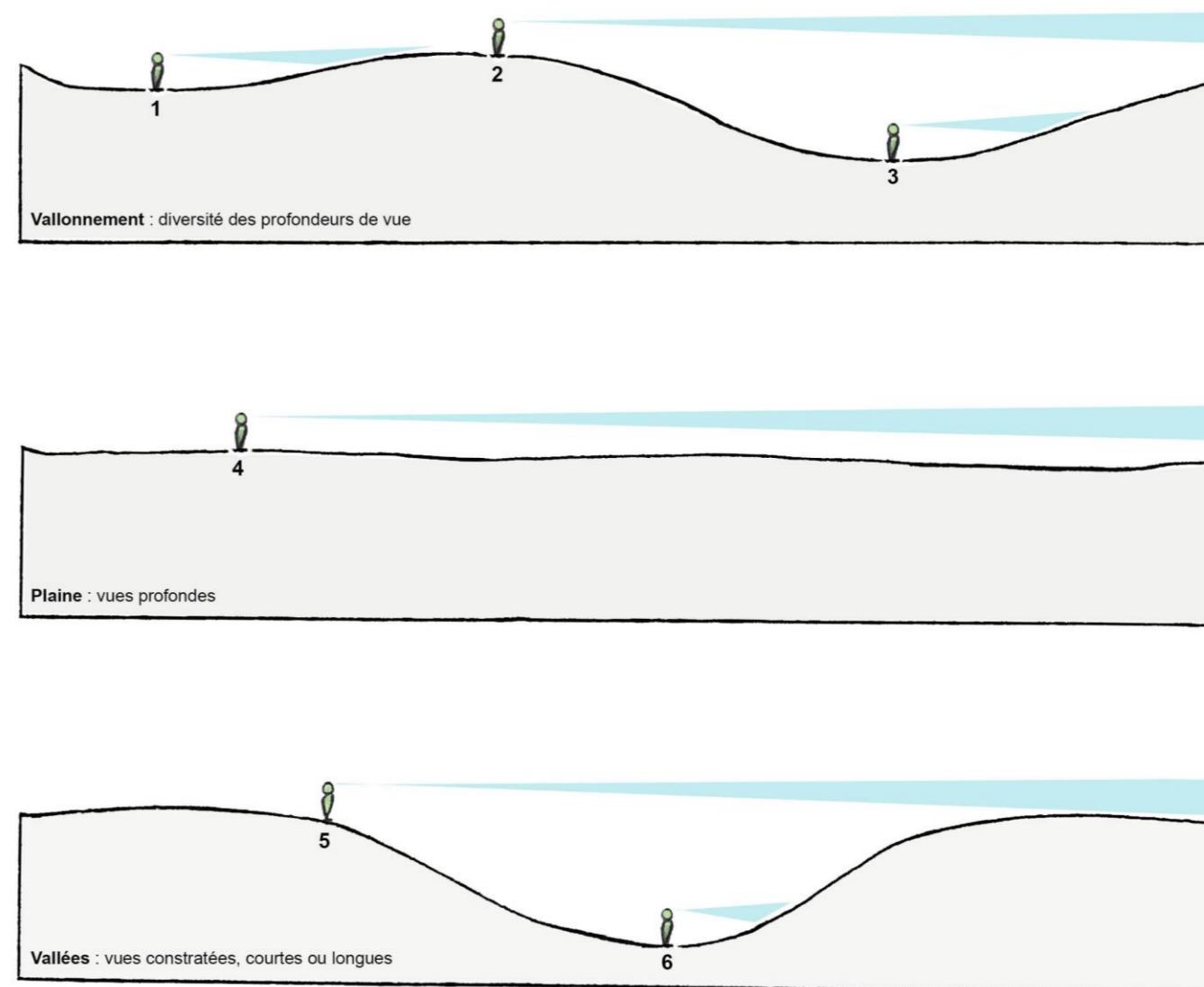


Figure 10 : Synthèse des différentes perceptions visuelles en lien avec les structures biophysique du territoire

IV.4. LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

IV.4.1. LES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

Les lieux de vie et d'habitat constituent des espaces privilégiés de découverte et d'appropriation des paysages. À ce titre, il est donc indispensable d'étudier leur localisation par rapport à la Zone d'Implantation Potentielle, leur organisation paysagère, etc., afin de déterminer lesquels présentent des enjeux et des sensibilités potentielles vis-à-vis de celui-ci du point de vue paysager.

IV.4.1.1. À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Deux types d'habitat principaux sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée : on observe à l'ouest du Thouet un habitat dispersé, typique des territoires bocagers, alors qu'à l'est de ce même cours d'eau, l'habitat est plus groupé et caractéristique des territoires de plaine. Le tableau ci-après répertorie les unités urbaines de plus de 1 500 habitants présents à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 3 : Les principaux lieux de vie et d'habitat (population communale > 1 500 habitants) à l'échelle de l'aire d'étude éloignée présentés par ordre d'éloignement croissant

Commune	Population communale en 2016 (source : INSEE)	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Aire d'étude
Airvault	3 024	5,2	Rapprochée
Saint-Varent	2 498	9,4	Éloignée
Châtillon-sur-Thouet	2 742	13,4	Éloignée
Parthenay	10 902	16,0	Éloignée
Saint-Aubin-le-Cloud	1 878	17,1	Éloignée
Le Tallud	2 080	17,1	Éloignée
La Chapelle-Saint-Laurent	2 020	18,5	Éloignée
Pompaire	2 066	19,0	Éloignée
Thouars	9 475	20,0	Éloignée
Bressuire	20 528	22,0	Éloignée

Comme indiqué dans le tableau ci-contre, l'aire d'étude éloignée ne comporte que trois unités urbaines d'importance, à savoir Bressuire à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, Thouars au nord de la ZIP et

Parthenay au sud de la ZIP (cases orangées du tableau). Ces trois villes sont implantées sur des sites de vallées avec un paysage urbain à caractère patrimonial important. Les paragraphes suivants détaillent les sensibilités éventuelles de ces trois zones urbaines au regard de l'implantation potentielle du projet éolien. L'étude est ensuite affinée à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

PARTHENAY

La ville de Parthenay est implantée en promontoire sur la vallée du Thouet. Le centre-ville est situé à environ 16 km de la Zone d'Implantation Potentielle. Malgré le fait que la majorité de l'unité urbaine soit installée sur le coteau orienté en direction de la ZIP de la vallée du Thouet (coteau sud), l'éloignement, le relief et la végétation dense de bocage entourant l'agglomération ne permettent pas de visibilité en direction du site du projet. Il n'y a pas de sensibilité paysagère particulière relevée pour cette unité urbaine ; **la sensibilité potentielle attribuée à la ville de Parthenay est donc faible.**

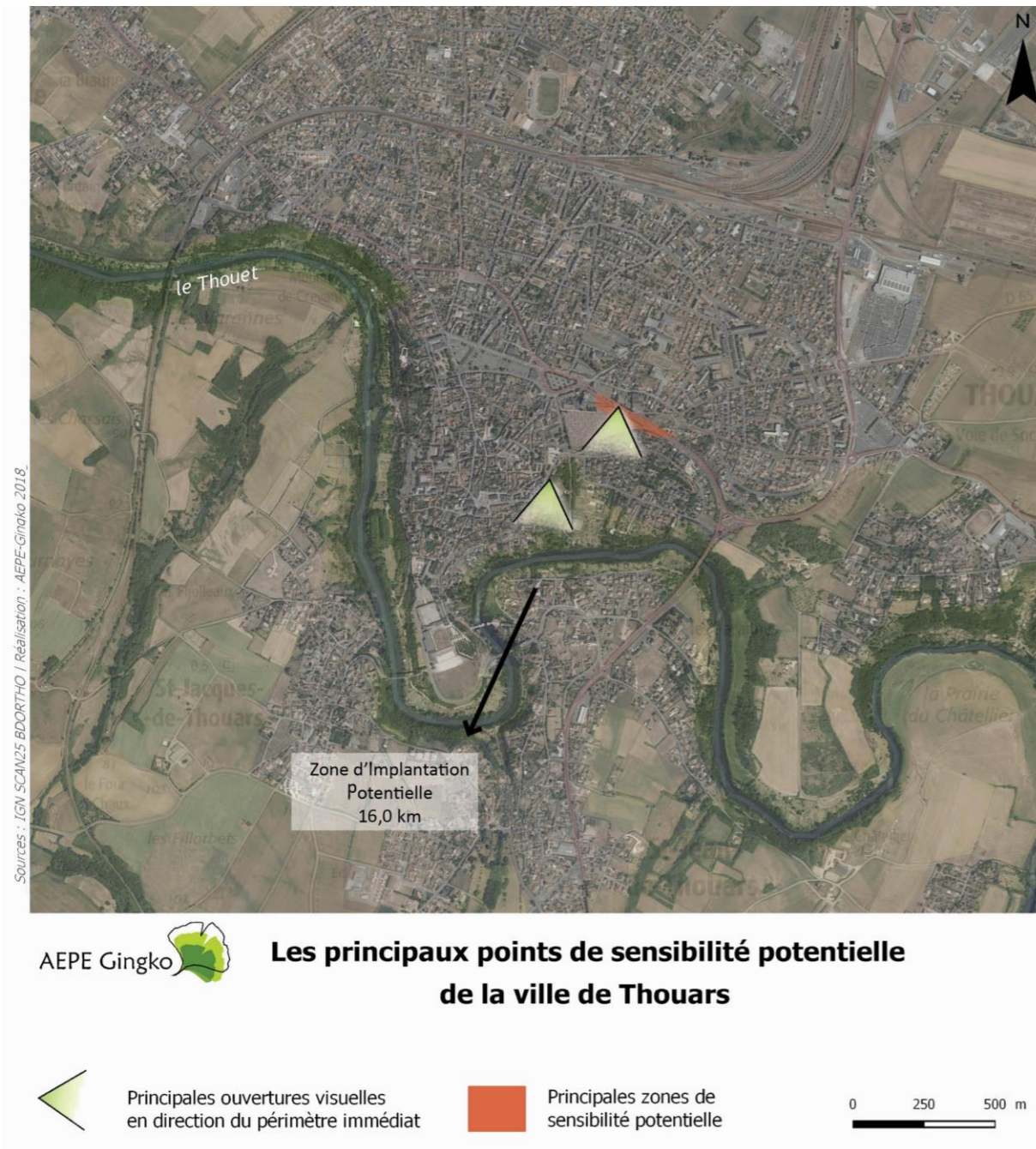


Photo 30 : La ville de Parthenay est installée dans la vallée du Thouet, en surplomb de la rivière
(Sources : <http://www.cc-parthenay-gatine.fr> et <http://www.tourisme.fr>)

THOUARS

La ville de Thouars est organisée sur un plateau qui domine les boucles du Thouet, à environ 20 km au nord de la Zone d'Implantation Potentielle. Le centre historique ancien est bâti sur un promontoire en rive droite du Thouet. Malgré cette situation topographique, la grande majorité des secteurs de la ville sont fermés d'un point de vue paysager puisque le bâti dense du cœur de ville masque les perceptions extérieures.

Seuls deux endroits sont identifiés comme points de perception potentielle du projet avec des vues panoramiques lointaines vers le sud ; ils sont localisés sur la carte page suivante. Il s'agit d'une portion très furtive de la RD759 (Boulevard Alfred de Vigny) au-dessus du cimetière, et de la Tour du Prince de Galles dans le centre historique. La vue depuis cette tour n'est pas considérée comme représentative des lieux de vie et d'habitat, sa sensibilité est détaillée dans le chapitre consacré au patrimoine (cf. IV.7. L'analyse patrimoniale). Une attention particulière sera tout de même à apporter à ces vues depuis les hauteurs de la ville.



Carte 9 : Les principaux points de sensibilité potentielle de la ville de Thouars

Le nord de la ville ainsi que les quartiers résidentiels au sud du Thouet au tissu urbain moins dense ne sont pas concernés par des ouvertures visuelles en direction du projet, puisqu'ils ne bénéficient pas du recul apporté par le creux de la vallée.

Avec seulement des points très localisés de perception potentielle lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, la sensibilité de la ville de Thouars est évaluée comme faible du fait de son éloignement.

BRESSUIRE

La zone urbaine de Bressuire est la plus importante de l'aire d'étude éloignée et compte environ 20 500 habitants. Bâti sur la vallée du Dolo à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle, le centre-ville est éloigné d'environ 22 km de cette dernière. Le caractère urbain fermé des paysages de la ville ne permet pas de vues dégagées en direction du projet. Malgré l'existence de points hauts sur les reliefs de la vallée, il n'y a pas de panorama vers la zone de projet, ces points de vue étant tournés principalement vers l'ouest et le nord. En sortie est de Bressuire, certains axes, comme la RN149, sont partiellement orientés dans l'axe de la ZIP ; néanmoins, l'environnement bocager très dense dans lequel est située la ville limite les vues depuis ces secteurs. **La sensibilité paysagère de la zone urbaine de Bressuire est évaluée comme étant faible.**



Photo 32 : Les quelques points hauts de la ville de Bressuire (château) sont orientés vers le nord et l'ouest
(Source : www.ville-bressuire.fr)

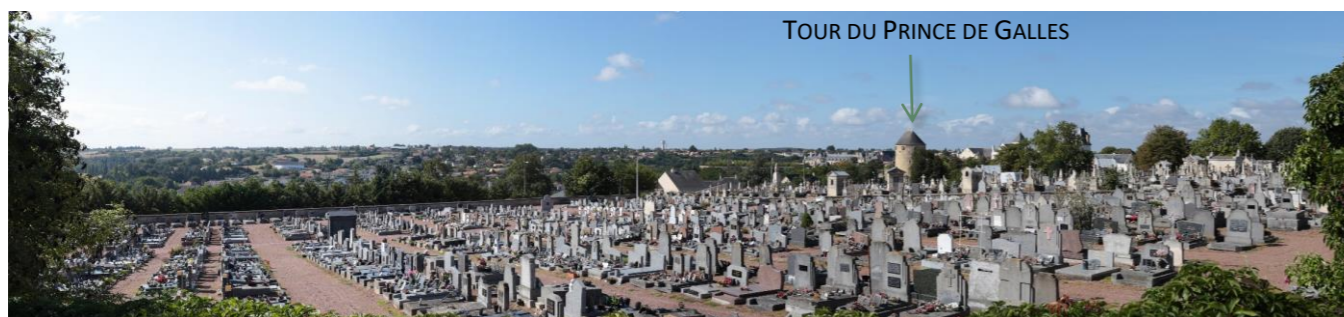


Photo 31 : Depuis la RD759, une vue très ponctuelle et lointaine est possible vers la ZIP au niveau du cimetière